

AIERG

*Association Intercommunale
pour l'Épuration Région
Grandson*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL MARDI 25 avril 2023 à Grandson

A l'attention des communes membres de l'AIERG et pour affichage au pilier public

**Présidence :
Monsieur Antonio Vialatte**

Dans sa séance du 25 avril 2023,

Le Conseil intercommunal de l'AIERG,

- sur proposition du comité directeur,
- ayant pris connaissance du préavis n°31/23 relatif aux comptes 2022 de l'AIERG
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'accepter le préavis relatif aux comptes 2022 de l'AIERG, tel que présenté

- sur proposition du comité directeur
- ayant pris connaissance du préavis n°32/23 relatif au rapport de gestion 2022 de l'AIERG
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'accepter le préavis relatif au rapport de gestion 2022 de l'AIERG, tel que présenté

- sur proposition du comité directeur
- ayant pris connaissance du préavis n°33/23 relatif à la demande d'adoption d'un crédit d'étude pour les raccordements Concise- Champagne – STAP des Pins (Grandson)
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'autoriser le comité directeur à poursuivre les études pour les raccordements Concise- Champagne – STAP des Pins (Grandson)
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 387'720.-,
- de financer ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- d'amortir ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 38'772.- par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ; ».

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'AIERG, le 25 avril 2023

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'EPURATION REGION GRANDSON**

Le Président



Antonio Vialatte

La Secrétaire



Virginie Lénart